



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

détenus

Question écrite n° 130635

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'enseignement du français en milieu carcéral. Près de 20 % des personnes incarcérées en prison se trouvent dans une situation d'illettrisme ou éprouvent des difficultés de lecture. L'enseignement du français en milieu carcéral est une chance pour ses détenus afin de mieux réussir leur future intégration sociale et un moyen de valoriser la personne humaine. Susciter le goût de la lecture à cette population chasse l'ennui et rompt l'isolement. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement a mis en place des programmes d'éducation des détenus pour qu'ils puissent acquérir les bases nécessaires de la langue dont tout citoyen a besoin et quelles mesures peuvent être prises pour développer de tels programmes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130635

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2217

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)